

Avis

La fédération tunisienne des arts culinaires (FTAC) est constituée à Tunis le 5 mai 2017 conformément aux dispositions de la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 et les législations régissant les fédérations professionnelles. Le dossier de constitution a été déposé au bureau d'ordre du gouvernorat de Tunis RC n° 1641 du 17 mai 2017.

Selon le statut de la FTAC le bureau exécutif est composé de :

Mr Haykel Ben Zayed : Président.

Mr Mohamed Rafik Tlatli : Vice président.

Mr Mounir Arem : Coordinateur Général.

Mr Tayeb Bouhadra : Trésorier.

Mr Moumen Ben Younes : Secrétaire général.

2017S01219APSF1

Formation d'un syndicat de l'immeuble Mirage I

Dans le cadre du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2017 enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa sous quittance n° 48502 et enregistrement n°17803214.

Suite à cette réunion on a élu le comité dont les membres sont :

- Sallemi Mohamed : président

- Hachicha Achraf : trésorier

- Salem Tarak : secrétaire général

- Ghattassi Najla : membre

- Koubaa Mohamed : membre.

2017X01169APSF1

Constitution d'association

Nom de l'association : Association de préservation de l'environnement et le lutte contre le désertification.

Sujet de l'association : Nature environnement.

Objectifs de l'association :

- Contribuer à la plus propre et la protection de la décharge non contrôlées dans l'océan

- Agir pour préserver la richesse végétale et animale.

- Agir pour la lutte contre les insectes et les chiens errants.

- Contributions à parler dans les tranchées.

Direction :

Chebbi Ali : Président.

Baddadi Seifeddine : S. Général.

Radwani Ali : Trésorier.

Adresse de l'association : Rue Istklel Hammet Jerid 2214 Tozeur.

2017100076APSF1

Constitution d'association

Nom : WALLAH WE CAN

Siège : 7 bis rue Didon Gammarth supérieur Tunis 1057

Objectifs : Participation à la réhabilitation d'Internats scolaires et universitaires, Amélioration des conditions scolaires dans les régions défavorisées.

Membres :

Président : Ghofrane Heraghi

Trésorier : Latifa Hizm

Secrétaire général : Amine Ghazouani.

2017403417APSF1

Avis

Suivant PV de l'assemblée Générale constitutive tenue le 02/02/2017 à la Résidence El Marwa Située Rue Dr Slim Ammar Ennasr 2 Ariana enregistré à la recette des finances El Menzah 6 -le 21/02/2017 Quittance n°23801 Enregistrement n°17701019, les Copropriétaires présents ont décidé la Constitution du conseil syndical comme suit :

1) Mohamed Besbes : Président

2) Sofien Ben Salah : Secrétaire Général

3) Khaled Ben Farhat : Trésorier

4) Dhafer Ben Latifa : Membre

5) Amine Besbes : Membre

Approbation de la commune de l'Ariana en date du 25/4/2017 sous le n°1879.

2017404426APSF1

Constitution d'une association culturelle

Nom : Culture sans frontières.

Caractère : Culturel.

Objectif : Contribuer au développement de la créativité artistique.

Adresse : 17 Bir L'ahjar -Kasba -1000 Tunis.

Présidente : Lobna K'badou.

Secrétaire générale : Besma H'nana.

Trésorière : Amel K'badou.

2017404434APSF1

Homologation de résolutions

Changement du nom de l'association cheylus sport

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire de l'association Cheylus sport de Jbel oust du 24 avril 2017 et le visa de la recette des finances de Zaghouan.

N° : 17701894 du 24 mai 2017 et du visa du commissaire régional pour la Jeunesse et du sport de Zaghouan n° 1248 et été procédé au changement du nom de l'association cheylus sport comme suit :

Nouveau nom : Avenir sportif de Jbel Oust.

Localisation : Avenue de l'environnement 1111 Jbel Oust.

2017R02514APSF2

Renouvellement des membres de bureau directeur du syndic des propriétaires de la résidence "ESSAFA" El Ouerdia

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale électorale en date du 14 mai 2017 approuvé par les services de la municipalité de Tunis (Direction de la santé) en date du 22 mai 2017 et enregistré à la recette des finances Rue de Sahel Tunis en date du 23 mai 2017 sous le numéro 17701204, il a été élu un nouveau bureau directeur du syndic des propriétaires de la résidence "ESSAFA" El Ouerdia comme suit :